

Liste de contrôle

Bruit au poste de travail



Quelle est la charge sonore dans votre entreprise?

Le bruit est un son importun, gênant ou nuisible pour la santé.

Les principaux dangers sont:

- la fatigue, le stress, la maladresse
- des difficultés de compréhension
- des dommages auditifs irréversibles (surdit  professionnelle).

Cette liste de contr le vous permettra de mieux ma triser ces dangers.

Vous trouverez ci-après une série de questions concernant la prévention des dangers liés au thème de cette liste. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

Si vous avez répondu ☒ «non» ou ☒ «en partie» à une question, des mesures s'imposent.

Veuillez les noter au verso.

Détermination de la charge sonore

- | | | |
|---|--|--|
| 1 | Connaissez-vous la charge sonore à chaque poste de travail et lors des différentes activités? | ☐ oui
☐ en partie
☐ non |
| 2 | Le risque d'une mise en danger de l'ouïe a-t-il été analysé?
(comparaison de la charge sonore avec les valeurs limites et de référence) | ☐ oui
☐ en partie
☐ non |

Informations complémentaires:

Demandez le tableau des niveaux sonores de votre branche
«Valeurs limites et valeurs de référence acoustiques» (référence: 86048.f).



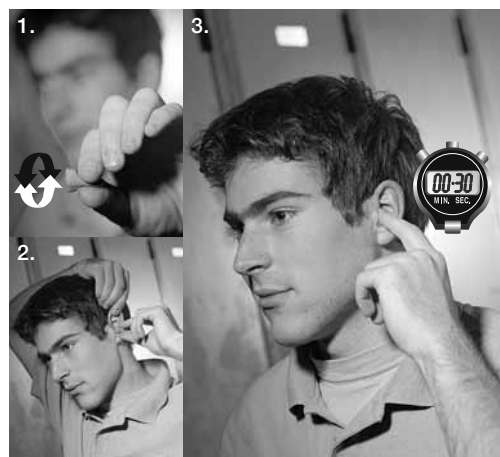
Protecteur d'ouïe obligatoire.

Signalisation des zones de bruit, sources sonores

- | | | |
|---|--|--|
| 3 | Les postes de travail, les appareils et les zones où on relève un bruit dangereux pour l'ouïe sont-ils indiqués par le signal d'obligation «Protecteurs d'ouïe obligatoire»? (référence: 1729/5) | ☐ oui
☐ en partie
☐ non |
|---|--|--|

Information et formation

- | | | |
|---|--|--|
| 4 | Est-il précisé dans les instructions internes à l'entreprise pour quelles activités il faut utiliser des protecteurs d'ouïe? | ☐ oui
☐ en partie
☐ non |
| 5 | Les personnes concernées sont-elles informées des risques liés au bruit, des mesures de protection nécessaires et ont-elles reçu une formation sur le port correct des protecteurs d'ouïe?
Informations complémentaires:
«Napo – Le bruit ça suffit!» (réf. V 355.f ou DVD 355.d/f/i), pour la sensibilisation et la motivation du personnel. | ☐ oui
☐ en partie
☐ non |
| 6 | Les personnes exposées durant leur travail à un bruit dangereux pour l'ouïe ont-elles déjà participé à un examen de l'ouïe dans une audiomobile de la Suva?
Si non, en informer la Suva, secteur physique, tél. 041 419 58 55. | ☐ oui
☐ en partie
☐ non |



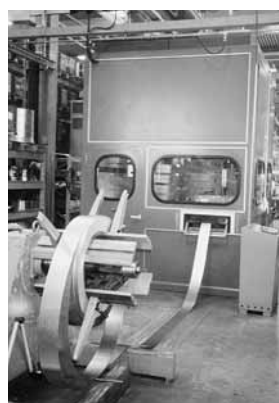
Utiliser correctement les tampons auriculaires.



Les personnes exposées durant leur travail à un bruit dangereux pour l'ouïe doivent se soumettre à des examens préventifs dans les audiomobiles de la Suva.

Mesures de lutte contre le bruit

- | | | |
|---|---|--|
| 7 | Le remplacement des machines, outils ou processus bruyants a-t-il été envisagé? | ☐ oui
☐ en partie
☐ non |
| 8 | Avez-vous étudié la possibilité d'équiper d'une enceinte les machines bruyantes? | ☐ oui
☐ en partie
☐ non |
| 9 | Les postes de travail bruyants sont-ils séparés des postes de travail silencieux? | ☐ oui
☐ en partie
☐ non |



Enceinte intégrale d'une presse automatique.

10	Utilisez-vous des buses à air comprimé peu bruyantes ou des pistolets de soufflage à pression réduite?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
Informations complémentaires: «Pistolets de soufflage à air comprimé. Objectifs de sécurité et solutions» (référence: 66074.f)		
11	En cas de locaux réverbérants et de gênes occasionnées par des sources sonores éloignées, des mesures appropriées ont-elles été prises? (éventuellement pose d'un plafond absorbant le son)	☐ oui ☐ en partie ☐ non
12	Lors de l'achat de machines et appareils neufs, leurs émissions sonores sont-elles prises en compte?	☐ oui ☐ en partie ☐ non

Informations complémentaires:

«Lutte contre le bruit dans l'industrie» (référence: 66076.f)



Baffles en panneaux acoustiques de laine minérale dans une entreprise produisant des boissons (installation de remplissage).

Protecteurs d'ouïe

13	Une gamme de protecteurs d'ouïe appropriés est-elle à la disposition du personnel?	☐ oui ☐ non
14	Les protecteurs d'ouïe sont-ils facilement disponibles, à tout moment?	☐ oui ☐ non
15	L'état des coquilles de protection est-il vérifié chaque année et les parties défectueuses sont-elles remplacées?	☐ oui ☐ en partie ☐ non

Informations complémentaires:

- «La protection individuelle de l'ouïe» (réf. 66096.f)
- Liste de contrôle «Equipements de protection individuelle (EPI)» (réf. 67091.f)
- «Check-list pour choisir des protecteurs d'ouïe» (réf. 86610.f)
- Documentation de vente «Lunettes de protection et protecteurs d'ouïe» (réf. 88001.f) ou www.suva.ch/produits-de-securite



Aperçu des protecteurs d'ouïe.



Distributeur de protecteurs d'ouïe, pour que ces derniers soient facilement disponibles, à tout moment.

Organisation, formation, comportement

16	Des mesures organisationnelles de réduction du bruit ont-elles été étudiées (p. ex. réalisation des travaux bruyants en dehors de la plage horaire fixe)?	☐ oui ☐ non
17	L'utilisation des protecteurs d'ouïe est-elle contrôlée régulièrement?	☐ oui ☐ non
18	Des mesures sont-elles prises à l'encontre des personnes qui ne portent pas les protecteurs d'ouïe?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
19	Les supérieurs rappellent-ils aux collaborateurs, au moins une fois par an, les dangers provenant des oublis, des habitudes et d'une sous-estimation des risques?	☐ oui ☐ en partie ☐ non

Informations complémentaires:

«Pardon? Questions-réponses sur le bruit» (réf. 84015.f)



Entretenir avec soin les coquilles de protection.

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

[illegible]

Si vous voulez nous contacter, pour des renseignements: tél. 021 310 80 40-42 ou fax 021 310 80 49
pour commander: tél. 041 419 58 51 ou fax 041 419 59 17

Edition mise à jour – janvier 2003

Référence: 67009.f